



CONSERVONS LE DROIT AU CHOIX DE VIE POUR LES PARENTS
Danger d'un retour de l'eugénisme par les déclarations de la Société des obstétriciens
gynécologues du Canada sur l'amniocentèse

Montréal, 8 janvier 2007 - Point de surprise à lire la position de la Société des obstétriciens gynécologues du Canada (SOGC) que toutes les Canadiennes enceintes (peu importe leur âge) subissent systématiquement des tests d'amniocentèse. Ce n'est pas la première fois que des médecins ou des chercheurs avancent l'idée qu'il faudrait élargir les tests prénataux afin de dépister davantage les fœtus qui ne répondent pas aux normes de notre société.

On parle de donner la chance à des mères plus jeunes de mettre fin à une grossesse si l'enfant est porteur d'une trisomie 21. On parle d'égalité qu'elles auraient face aux autres mères âgées de plus de 35 ans ou considérées « à risque » par les médecins. « C'est un paradoxe d'utiliser le terme « égalité » dans une prise de position où les enfants différents n'auraient pas les mêmes chances de vivre que les autres » indique Jean-François Martin, président de l'Association du Québec pour l'intégration sociale (AQIS). Il est triste de constater que ce discours en 2007 rejoint le fondement de plusieurs discours eugéniques du XIXe siècle. Se débarrasser de ceux et celles qui nous sont différents. Se donner pour mission de former une société libre de toute tare génétique. Se retrouver avec une société où il ferait bon tous se ressembler.

Vous voulez d'une société comme celle-là ? Pas nous. Nous préférons célébrer l'éloge de la différence entre les gens. Nous préférons vivre dans une société où l'égalité est de mise peu importe le faciès que nous offrons et peu importe les capacités cognitives dont nous disposons.

Nous ne sommes pas là pour revendiquer l'élimination de tous les tests prénataux, il serait vain d'y penser. Nous comprenons que certains parents décident d'avoir recours à ces tests et nous ne posons aucune objection. Ce qui nous désole, c'est l'esprit qu'il y a derrière l'utilisation de ces tests. Comme s'ils étaient là pour nous débarrasser de tout ce qui était jugé « anormal ». Laissez les parents décider par eux-mêmes s'ils désirent ou non avoir recours aux tests prénataux. Et s'ils décident de les utiliser, on doit s'assurer que le counselling offert sera réaliste et offrira aux parents une vision juste de ce qu'est d'avoir un enfant ayant une déficience et de ce que comporte un avortement. Le reste, c'est la décision des parents et non de nous ou de la SOGC.

Enfin, mentionnons qu'il existe plusieurs outils pour soutenir les parents lors de l'annonce d'un diagnostic de déficience intellectuelle. On peut souligner le DVD produit par l'Association pour l'intégration sociale Région de Québec (AISQ), *Un choix de vie*, exposant les deux côtés de la médaille sans verser dans l'optimisme aveugle ou le mélodramatique. Cet outil réunit l'avis et les témoignages d'intervenants et de parents répondant aux questions les plus souvent posées.

-30-

Pour information

François Robert, responsable aux communications et à la vie démocratique
Téléphone : (514) 725-7245 Courriel : frobert@aqis-iqdi.qc.ca

L'Association du Québec pour l'intégration sociale réunie plus de 80 associations au Québec et travaille à défendre les droits et promouvoir les intérêts des personnes ayant une déficience intellectuelle et leurs proches. Au Québec, plus de 228 800 personnes (88 % ont une déficience légère), de tous âges, présentent une déficience intellectuelle, soit 3% de la population.